



ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

COURRIER AU PRÉSIDENT FARANDOU

L'UNSA DEMANDE L'OUVERTURE DE NOUVELLES NÉGOCIATIONS



À la SNCF, l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité ainsi que l'accord en faveur des personnes en situation de handicap arrivent à échéance en fin d'année 2024, l'occasion pour l'UNSA de demander l'ouverture d'une négociation sur un périmètre plus large de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

#1

L'ACCORD EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre préoccupation pour « l'activité professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou vulnérables » s'est notamment traduite, ces dernières années, par une participation active aux négociations autour de l'accord en faveur des personnes en situation de handicap. L'actuel et 9^e accord handicap à la SNCF sera le dernier accord agréé, en application des dispositions législatives issues

de la loi de 2018. La sortie de ce cadre ne sera pas évidente, surtout pour une entreprise de la taille de la SNCF : appropriation de l'offre Agefiph et des conditions de sa mobilisation, possibilité d'engager directement les aides et les prestations à destination des entreprises, instruction des demandes d'aides financières... Autant de défis qui nous attendent pour pérenniser les politiques handicap et faire progresser significativement et durablement l'emploi des personnes en situation de handicap, objectifs mis en avant par l'UNSA lors des précédentes négociations autour du thème du handicap. ...

#2

**L'ACCORD SUR L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES ET LA MIXITÉ**

Dans une entreprise SNCF où la part des femmes recrutées était de 21,44 % en 2023, il reste encore beaucoup à faire dans le champ de la mixité. L'UNSA-Ferroviaire, signataire du dernier accord, souhaite voir le Groupe SNCF s'engager toujours plus fortement pour promouvoir l'égalité de la politique de rémunération et de recrutement et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles notamment.

**POUR L'UNSA-FERROVIAIRE****La fin de ces deux accords doit permettre
l'ouverture d'une négociation sur le périmètre
plus large de la RSE.**

Il apparaît indispensable d'engager une concertation sociale qui serait l'occasion d'approfondir certaines thématiques de nature à favoriser l'engagement des salariés, telles que la transformation de la mobilité domicile / travail, l'amélioration de la protection sociale (dont la médecine SNCF), le développement de l'Action sociale (dont le soutien à la parentalité ou l'aide aux aidants) et l'amélioration de l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle (dont les nouvelles formes innovantes d'organisation du travail).

**NOUS REFUSONS L'IDÉE QUE
LA RECHERCHE DE PROFITABILITÉ
S'OPPOSE À LA POURSUITE D'UNE
MISSION D'INTÉRÊT COLLECTIF**

Au contraire, nous pensons que loin de s'opposer, ces deux objectifs se consolident mutuellement et bénéficient au Groupe, à l'économie de la nation, aux humains de nos territoires et à la planète. Nous partageons

la conviction que le Groupe public unifié SNCF peut constituer un formidable levier d'innovations sociales pour répondre aux défis contemporains que représentent la mobilité dans toutes ses formes, l'égalité des chances pour se déplacer dans les territoires, les technologies du numérique et le changement climatique. L'UNSA-Ferroviaire partage la conviction que le modèle de la société à mission permettrait de renforcer le rôle de SNCF dans notre société pour la liberté de se mouvoir et pour le respect de l'environnement.



**CETTE DEMANDE
EST EN DROITE LIGNE
AVEC NOTRE PROPOSITION
DE TRANSFORMER LA SNCF
EN UNE SOCIÉTÉ À MISSION
QUE NOUS AVONS PORTÉE
IL Y A UN PEU PLUS DE
DEUX ANS MAINTENANT.**